

DOSSIER +

# Que serait la vie quotidienne sans les associations ?

Analyse des conséquences  
DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AGGRAVÉE DES ASSOCIATIONS  
sur la vitalité des territoires

Complément du dossier du Mouvement associatif publié le 16 octobre 2024  
« **Comment renforcer les associations pour répondre à l'urgence démocratique ?** »

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF

# Sommaire

P. 4

## ASSOCIATIONS & TERRITOIRES : au service de l'intérêt général

Édito de Claire Thoury

P. 6

## État des lieux

### Les associations...

P. 8

#### ...à l'échelle municipale

Cas des financements gelés ou diminués des associations sportives à Toulouse.

P. 10

#### ...à l'échelle régionale

Cas des coupes budgétaires drastiques en région Pays de la Loire.

P. 9

#### ...à l'échelle départementale

Cas des associations de solidarité qui n'ont plus les moyens d'agir.

P. 11

#### ...en Outre-Mer

Cas de la gestion de crise suite au passage des cyclones Chido et Dikeledi à Mayotte.

## LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, PORTE-VOIX DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Mouvement associatif représente plus d'1 association sur 2 en France.

Par le biais de ses membres, qui sont pour la plupart de grands réseaux associatifs, Le Mouvement associatif couvre différents champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...) et est présent dans 14 régions françaises.

Son ambition est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

[www.lemouvementassociatif.org](http://www.lemouvementassociatif.org)

P. 12

## Quelques propositions

P. 13

## Notre plan d'action

**1 an pour renforcer  
l'alliance Associations / Territoires**

P. 14

## Lettre au Premier Ministre

# ASSOCIATIONS & TERRITOIRES : au service de l'intérêt général

Alors qu'un nouveau budget pour l'année 2025 est en cours de préparation au Parlement, les associations, à l'instar des collectivités territoriales, se préparent à affronter une année particulièrement difficile.

Si les premières versions du budget prévoyaient des coupes drastiques dans presque tous les secteurs où les associations interviennent, la version actuelle s'inscrit dans une logique de continuité, laissant l'austérité s'ancrer durablement dans le tissu associatif. Au-delà des réductions budgétaires décidées par l'État, les premières annonces de coupes provenant des collectivités territoriales, notamment en région Pays de la Loire, risquent d'avoir des conséquences particulièrement préjudiciables, non seulement pour les associations elles-mêmes, mais aussi pour les territoires qu'elles desservent.

**En effet, lorsque les associations voient leurs ressources diminuer, ce sont avant tout les bénéficiaires de leurs actions qui en subissent directement les répercussions.** Le partenariat solide construit au fil du temps entre associations et collectivités territoriales témoigne pourtant de leur rôle essentiel au niveau local : qu'il s'agisse de compenser les insuffisances de l'action publique ou de contribuer à la redynamisation des territoires.

**Malgré cela, les choix budgétaires récemment adoptés par certaines collectivités semblent ignorer l'importance cruciale des associations dans la cohésion sociale et le développement local.**

**Il est de notre responsabilité collective de garantir aux associations les moyens d'agir efficacement et durablement. Ce qui touche les associations nous concerne toutes et tous !**

Claire Thoury,  
présidente du  
Mouvement associatif

Lorsqu'une association comme le Secours populaire du Val-de-Marne perd les trois quarts de sa subvention, alors même qu'elle doit faire face à une augmentation de 50 % des demandes, ce sont avant tout ses bénéficiaires qui en paient le prix, empêchant des dizaines de familles de partir en vacances. Quand les Restos du Cœur, qui sont passés de 8,5 millions à 171 millions de repas distribués en près de 40 ans, tirent la sonnette d'alarme sur leurs difficultés, ce sont des familles entières qui risquent de ne plus pouvoir compter sur cette aide essentielle.

Lorsque les associations d'aide à domicile alertent sur leurs difficultés, qu'il s'agisse du manque de personnel ou de la concurrence croissante du secteur privé lucratif, cela signifie que les personnes les plus vulnérables se retrouvent en première ligne des conséquences.

Mais les associations ne se limitent pas à répondre aux urgences sociales. Elles sont également des lieux de rencontre et de convivialité, jouant un rôle clé dans l'animation des territoires. Pourtant, alors que le monde entier a salué le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, rendu possible grâce à l'engagement de 45 000 bénévoles, les clubs sportifs doivent aujourd'hui faire face à un engouement inédit des Français tout en voyant leurs budgets diminuer. Plus largement, lorsque les associations ne peuvent plus organiser un festival de musique, animer un centre de loisirs ou créer un espace de vie sociale, c'est toute la vitalité d'un territoire qui est remise en question.

**Dans un contexte où les citoyennes et citoyens dénoncent le recul des services publics dans de nombreux territoires, ce sont souvent les associations qui prennent le relais en complément des pouvoirs publics, en mettant l'intérêt général et la non-lucrativité au centre de leurs actions.**

## Pour mieux comprendre



**09 DÉCEMBRE 2024**  
Communiqué de presse  
« Casse associative  
= Coup porté aux territoires »



**27 NOVEMBRE 2024**  
Lettre ouverte  
adressée aux Sénateurs  
et Sénatrices



**16 OCTOBRE 2024**  
Dossier d'analyse  
« Comment renforcer  
les associations pour  
répondre à l'urgence  
démocratique ? »



**16 OCTOBRE 2024**  
Rentrée politique  
des assos sur les 2 enjeux  
démocratiques, libertés et  
financement des associations



**28 MAI 2024**  
L'avis du CESE  
« Renforcer le financement  
des associations :  
une urgence démocratique »  
voté à l'unanimité



**27 MAI 2024**  
Lettre à l'attention  
du Premier Ministre

**Lorsque nous tirons la sonnette d'alarme sur cette situation, ce n'est pas par corporatisme, mais parce qu'il s'agit d'un problème grave, avec des conséquences concrètes : des conséquences sociales, économiques et démocratiques.**

Dans une société qui compte 1,4 million d'associations, 20 millions de bénévoles et 2 millions de salarié·e·s dans le secteur associatif ; dans une société qui ne pourrait fonctionner sans l'engagement et l'action associative – qu'il s'agisse du club de football local ou des interventions internationales des ONG ; dans une société qui a connu des avancées sociales majeures grâce à l'action collective des associations, comme la recherche sur le sida, les politiques en faveur des personnes

en situation de handicap, le service civique, la défense de l'environnement, ou encore la défense des droits ; dans une société qui s'appuie sur les associations pour répondre à des besoins sociaux peu ou mal pris en charge ; **dans cette société, nous ne pouvons pas nous contenter de dresser des constats accablants et alarmants sur l'état des financements et des libertés associatives sans nous mobiliser massivement.**

Les collectivités territoriales sont des partenaires essentiels du monde associatif. Pourtant, la question du financement illustre une tendance préoccupante : les associations sont trop souvent considérées comme de simples opérateurs. La baisse des financements, le recours croissant à la commande publique au détriment

des subventions, ainsi que les restrictions croissantes des libertés associatives témoignent de cette dérive.

**Pour relever les défis actuels et à venir, il est urgent d'agir ! En bâtissant un partenariat de confiance entre les associations et les pouvoirs publics, tout en repensant les modalités de financement du secteur associatif.**

# État des lieux

Les ASSOCIATIONS SONT PRÉSENTES à chaque échelon

Par exemple

**Communes & villes**

**+90 %** des clubs sportifs  
**50 %** des centres de loisirs  
**40 %** des crèches

**Intercommunalités 80 %**  
des établissements d'enseignement culturel

**Régions**

**10 %**  
des établissements hospitaliers  
**+ou- 2 000** festivals par an

**Départements**

**90 %** des établissements d'accueil des enfants en situation de handicap  
**50 %** des structures d'aide à domicile  
**30 %** des EHPAD

**LEUR RÔLE ESSENTIEL**

est d'ailleurs largement reconnu

**Près de 9 / 10**  
**français et françaises** considèrent les associations comme les principaux acteurs d'une vie locale riche et dynamique sur le territoire.

En clair, sans elles, un certain nombre de besoins essentiels de la population, faisant partie des compétences attribuées aux collectivités territoriales, seraient partiellement couverts.

Pourtant, elles sont **DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES À FERMER** en raison de leur situation financière

En 2024, **1 170 procédures collectives** dont **489 liquidations d'associations** (alors qu'en 2022, 766 procédures collectives dont 325 liquidations)

Soit une **augmentation de +50 %** en 2 ans

**Une association qui ferme = Un impact direct sur les habitantes et habitants** bénéficiaires des actions  
**= Un besoin qu'il faudra couvrir autrement**, au risque de créer de nouvelles carences sociales

Pour **58 % de la population**, les associations sont les premiers moteurs du vivre-ensemble. Qu'elles soient sportives et culturelles (47%) ou caritatives et solidaires (41%).

Et **LEURS MÉTIERS ESSENTIELS** à la vie locale sont aujourd'hui **EN PÉRIL**

menacent en effet **186 000 emplois de l'économie sociale et solidaire** (au sein de laquelle on compte **80 %** d'associations).  
Il s'agit de professions au cœur de la vie des Français et des Françaises : aides à domicile, animateur·rice·s périscolaires, éducateur·rice·s spécialisé·e·s...

**Des conséquences dramatiques sont à craindre**

**Sur l'économie locale**

**Perte d'emplois non délocalisables**  
= augmentation du chômage et des phénomènes d'exode  
= affaiblissement de l'attractivité territoriale

**Sur l'action sociale**

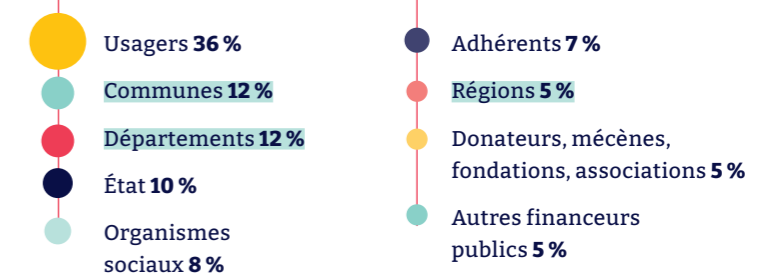
**Premiers impactés**  
= personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, populations les plus en difficulté  
= accroissement de la vulnérabilité de la population et des besoins sociaux

**POUR CONTINUER À AGIR** sur les territoires, elles ont besoin du maintien du soutien des collectivités

Le financement des collectivités représente environ **1 / 3** du budget des associations

C'est **3 X** plus que l'État

Dans le détail, la répartition type en 2020 :



Sources :

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVPA) /  
Ministère des solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) / Statistique annuel des établissements de santé (SAE) /  
Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) / Observatoire national de l'ESS par ESS France, d'après Insee Flore /  
Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES) de l'INJEP /

Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) /  
Sondage IFOP pour le Mouvement associatif « Le bien-être territorial : Vivre sa citoyenneté sur son territoire », 2020 /  
Paysage associatif français, Lionel Prouteau et Viviane Tchernonog, 2023 /  
Sondage OpinionWay pour le Groupe-SOS « Les Français, le vivre-ensemble et la lutte contre les exclusions », 2025.

## Les associations à l'échelle municipale

### CAS DES FINANCEMENTS GELÉS OU DIMINUÉS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À TOULOUSE.

Alors que l'objectif annoncé par les pouvoirs publics était de faire de la France une nation plus sportive après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la réalité du secteur associatif et sportif s'avère bien différente. En effet, le sport français, qui repose sur un maillage territorial de 360 000 associations, se retrouve fragilisé par d'importantes baisses des financements publics malgré leur rôle dans le renforcement de la cohésion sociale.

**EN SAVOIR PLUS**  
FRANCE BLEU OCCITANIE  
Les baisses de subventions aux assos inquiètent à Toulouse.



Car adhérer à une association sportive, c'est s'inscrire dans un projet de convivialité et de partage au sein de son territoire. En ce sens, la pratique du sport agit comme un levier d'engagement et d'épanouissement social et personnel. Ainsi, à Toulouse, les 14 000 associations et clubs sportifs sont soumis à de lourdes incertitudes budgétaires après le « gel », par la mairie de 20 % des financements destinés aux clubs sportifs et de 40 % pour l'ensemble du secteur associatif. Le sport, n'étant pas une compétence obligatoire des collectivités locales, les associations et clubs sportifs se retrouvent trop souvent considérés comme des variables d'ajustement budgétaire.

À titre d'exemple, l'association toulousaine MixaH agissant pour la socialisation des personnes handicapées et des jeunes en difficulté par le biais d'échanges sportifs et éducatifs, subit de plein fouet les conséquences des coupes budgétaires. En plus de voir la subvention de la ville de Toulouse diminuer de 33 % par rapport à 2024, elle perd également le financement d'un poste adulte relais. Face à une dégradation des financements publics, en cours depuis plusieurs années, l'association tente de chercher de nouvelles sources de financement, auprès de fondations ou des fonds privés d'entreprise, sans que ce ne soit forcément adapté à son organisation ou son fonctionnement. En attendant, certaines actions, comme son intervention estivale auprès de plus de 60 jeunes des quartiers prioritaires se retrouvent compromises.

#### En résumé

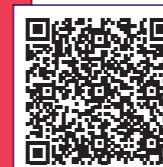
**Les réductions des financements publics qui fragilisent les associations locales portent atteinte au lien social et à l'animation locale qu'elles entretiennent au sein des communes et des villes.** L'exemple de l'association MixaH à Toulouse illustre les conséquences directes de ces coupes, mettant en péril des actions cruciales pour l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap, pour la promotion des bienfaits de l'activité physique et pour la cohésion sociale, au moment même où elles sont plus que jamais nécessaires.

## Les associations à l'échelle départementale

### CAS DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ QUI N'ONT PLUS LES MOYENS D'AGIR.

Depuis plusieurs années, les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité n'ont cessé d'alerter les pouvoirs publics sur l'effet ciseau qui limite leur action : d'une part, la réduction des financements, et d'autre part, l'augmentation du nombre de personnes accueillies. C'est ainsi que, fin 2023, les Restos du Cœur ont annoncé devoir refuser des bénéficiaires pour la première fois de leur histoire, dénonçant une situation « insoutenable sur le plan humain pour les plus démunis, pour les bénévoles en première ligne, et intenable financièrement pour

**EN SAVOIR PLUS**  
L'HUMANITÉ  
Le département du Val-de-Marne baisse la subvention du Secours populaire de 77 %.



*l'association.* » Cet appel avait mis en lumière la détresse d'un grand nombre d'associations de lutte contre la précarité et avait permis à la question de la solidarité et de la générosité d'émerger dans le débat public et les médias. Pourtant, un an plus tard, la situation empire.

Certains départements, dont pourtant la solidarité est une compétence socle, font le choix de réduire de façon conséquente leur soutien aux associations concernées. C'est le cas cette année en Val de Marne, où le Secours populaire perd 77 % de sa subvention triennale. La perte sera de 66 000 euros par an, et de 198 000 euros au total, alors que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 50 % depuis 2018. Une coupe qui se traduira « certainement par la suppression totale de la campagne "Vacances" permettant à des dizaines de familles de profiter de moments heureux ». La Croix-Rouge française et le Secours catholique sont également concernés par ces baisses de subventions val-de-marneises, alors que ce département fait partie des plus pauvres de France hexagonale.

La situation ne se résume pas qu'à un département. Les exemples sont hélas nombreux pour montrer l'incapacité des pouvoirs publics à répondre aux cris d'alertes des acteurs de terrain.

#### En résumé

**La précarité progresse, touchant de plus en plus de couches de la population quand les moyens d'agir des associations s'amenuisent.** Face à cet engrenage socialement dévastateur, le désengagement progressif des pouvoirs publics n'est pas entendable. L'ensemble des associations de solidarité appellent à des réponses structurelles.

## Les associations à l'échelle régionale

### CAS DES COUPES BUDGÉTAIRES DRASTIQUES EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE.

Début novembre 2024, la Région Pays de la Loire a annoncé une réduction de son budget de 100 millions d'euros, bien au-delà des 40 millions demandés par le gouvernement. Ce budget prévoit une réduction de 64 % des subventions dédiées à la commission culture, sport et associations, soit une baisse de 21 millions d'euros.

Sont particulièrement concernés les secteurs où agit le monde associatif : sport, culture, éducation populaire, tourisme, égalité femmes-hommes, défense de l'environnement, insertion... Résultat : les 100 000 associations ligériennes, représentant près de 12 % de l'emploi privé en Pays de la Loire se retrouvent particulièrement fragilisées malgré leur rôle économique et social majeur.

Ces coupes pourraient entraîner la suppression d'activités, la fermeture de structures, une réduction de l'offre sociale, culturelle et sportive, ainsi que la perte de 13 000 emplois dans l'économie sociale et solidaire, dont 84 % sont des emplois associatifs selon l'UDES. À titre d'exemple, l'association Songo, porteuse du projet Stereolux à Nantes, a appris le 26 novembre, après plus de 25 ans de partenariat avec la Région, la perte de sa subvention d'un montant de 76 000 euros. Cela remet en cause la tenue de 19 concerts, soit 43 groupes et 4 000 heures de travail qui auraient eu des effets positifs sur l'économie locale. À travers ces choix politiques, la Région défend une culture produite par des entreprises lucratives financées exclusivement par les publics au détriment d'une culture artistique locale et accessible au plus grand nombre.

#### EN SAVOIR PLUS MEDIACITÉS

La liste des coupes budgétaires de la région Pays de la Loire.



#### En résumé

**Ignorer le rôle essentiel d'un tissu associatif structuré dans les territoires, c'est s'exposer encore plus durement aux défis sociaux, économiques, écologiques et politiques à venir.** Le cas des Pays de la Loire montre qu'une fois de plus, dans un contexte particulièrement contraint pour les collectivités territoriales, ce sont les associations qui trinquent. Non seulement les choix de la région illustrent une méconnaissance du fonctionnement de la subvention mais elle ignore en plus le rôle éminemment important des associations pour impulser et mettre en place des politiques publiques.

## Les associations en Outre-Mer

### CAS DE LA GESTION DE CRISE SUITE AU PASSAGE DES CYCLONES CHIDO ET DIKELEDI À MAYOTTE.

Riches de leur ancrage territorial, les associations ont démontré à de nombreuses reprises leur capacité à identifier et à répondre aux besoins des citoyens et citoyennes, notamment en période de crise sociale, économique ou sanitaire. En première ligne lors de la crise du Covid-19, elles ont combattu l'aggravation des phénomènes d'exclusion en répondant aux besoins urgents, qu'ils soient alimentaires, matériels ou sociaux.

L'agilité de ces associations leur a permis d'adapter leurs actions et leur fonctionnement afin d'assurer la continuité de leurs missions ou d'en développer de nouvelles, tout en faisant face à des difficultés économiques et organisationnelles majeures. L'implication du tissu associatif local dans la gestion des crises s'est de nouveau récemment illustrée après le passage à Mayotte du cyclone Chido, le 14 décembre et du cyclone Dikeledi des 18 et 19 janvier. En effet, les associations ont su se mobiliser, pour faire face aux conséquences dévastatrices de ces deux catastrophes successives.

La Ligue de l'Enseignement de Mayotte, réseau d'éducation populaire, a déployé plusieurs actions pour contenir les effets de la crise. En collaboration avec d'autres associations, elle a élaboré un plan d'action pour répondre à cette crise et a lancé un recensement des dégâts auprès des associations de son réseau. Elle a accompagné les associations locales dans la qualification de leurs besoins et mis à leur disposition des équipements numériques et matériels.

Pour pallier au report de la rentrée, prévue le 27 janvier dans seulement 30 % des établissements scolaires, la Ligue de l'Enseignement a choisi d'élargir ses actions de soutien scolaire et psychologique afin d'assurer une continuité éducative. Cela permet de prévenir les risques de décrochage des élèves, compte tenu de la destruction des écoles et du manque d'enseignants et enseignantes.

#### EN SAVOIR PLUS OUTRE-MER LA PREMIÈRE

Cyclone Chido à Mayotte : où vont les dons récoltés par les associations ?



#### En résumé

**Proches des habitants et habitantes, les associations témoignent d'une grande réactivité et flexibilité face aux crises et pour répondre aux urgences en collaborant avec les pouvoirs publics. Et ce, sur tous les territoires.** Bien que les associations locales aient subi de plein fouet les impacts des cyclones à Mayotte, elles ont été également les premières à intervenir, en mettant en place des actions d'urgence pour répondre aux besoins essentiels des populations les plus atteintes et soutenir la reconstruction.

## Quelques propositions

### ASSURER LA STABILITÉ FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS, POUR GARANTIR LE MAINTIEN DES ACTIONS, AU SERVICE DE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES TERRITOIRES

- en maintenant sur les budgets 2025 le montant des subventions versées aux associations ;
- en veillant à leur trésorerie et aux dispositifs de soutien.

### CRÉER UN FONDS NATIONAL DE MOBILISATION POUR LA VIE ASSOCIATIVE COGÉRÉ PAR DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE L'ÉTAT ET DU MONDE ASSOCIATIF ABONDÉ PAR :

- la rétrocession volontaire de tout ou partie des intérêts des livrets bancaires d'épargne ;
- un relèvement des plafonds du régime mécénat d'entreprise sous condition de reversement au fonds ;
- une partie des fonds saisis et confisqués par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc) et les intérêts que ceux-ci génèrent ;
- la possibilité par les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) de flécher une partie des fonds propres aujourd'hui non-libérables.

### DÉPLOYER LE PROGRAMME PREV'ASSO DANS LES RÉGIONS, POUR FAVORISER LA PÉRENNITÉ DES ASSOCIATIONS SUR TOUS LES TERRITOIRES

**PREV'ASSO** EST UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION QUI A FAIT SES PREUVES EN OCCITANIE.

Porté par Le Mouvement associatif Occitanie et France Active MPA Occitanie, en partenariat avec la Région Occitanie. Prev'Asso accompagne les associations employeuses en situation de crise, qui ont des difficultés de trésorerie.

L'accompagnement proposé permet d'évaluer la nature et l'importance des difficultés rencontrées afin d'élaborer puis de mettre en œuvre des stratégies de relance adaptées et d'identifier les solutions de financement et d'accompagnement à mobiliser pour pérenniser les activités.

En 2022, 71 associations ont été accompagnées (+31 % par rapport à 2021), ce qui a permis de consolider 586 emplois sur les 632 emplois menacés.

**Prev'Asso c'est :**

- **Un soutien concret aux associations du territoire en grande difficulté**
- **Un accompagnement vers la professionnalisation des associations**
- **Une réponse pertinente face aux crises (COVID, inflation...)**
- **Un moyen de préserver l'emploi associatif local**

#### EN SAVOIR PLUS

[www.lemouvementassociatif-occitanie.org/prev-ass](http://www.lemouvementassociatif-occitanie.org/prev-ass)



## Notre plan d'action

# 1 an pour renforcer l'alliance Associations / Territoires

Le Mouvement associatif lance un chantier de travail « Vie associative et Territoires » pour renforcer le partenariat entre associations et collectivités, qui est essentiel à la vitalité des territoires et pour des réponses fortes et communes aux menaces et défis actuels : crise des financements publics, enjeux démocratiques et transitions sociales et environnementales...

#### 3 objectifs

Ce chantier, qui va s'étendre de janvier 2025 à janvier 2026, vise à :

- > **structurer** un dialogue constructif entre associations et collectivités,
- > **consolider** les coopérations à l'échelle des territoires,
- > **promouvoir** le rôle et la place des associations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales.

#### Un chantier basé sur la concertation

Le travail qui sera mené comptera sur les expertises territoriales des 14 Mouvements associatifs régionaux, ainsi que sur les analyses sectorielles des membres nationaux du Mouvement associatif. Les partenaires de la vie associative seront également associés pour garantir une vision globale des enjeux.

#### Plusieurs rendez-vous dans l'année

Différents temps forts vont jaloner la séquence et ainsi servir de points d'étape, notamment :

- > **autour du 1<sup>er</sup> juillet** : les assises régionales de la vie associative dans plusieurs territoires,
- > **en septembre** : la Rentrée politique des associations,
- > **du 18 au 20 novembre** : le Salon et le Congrès des Maires.

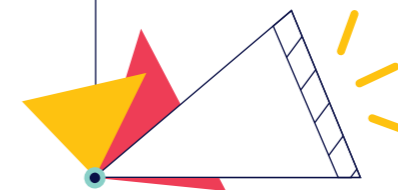
#### Une main tendue aux collectivités pour travailler ensemble

Le Mouvement associatif convie les associations représentatives d'élus et de collectivités territoriales à participer à ce chantier aux côtés des acteurs associatifs pour co-construire une feuille de route et des outils adaptés aux besoins et réalités de chacun.

**En guise de restitution finale des travaux,** Le Mouvement associatif donne d'ores et déjà rendez-vous aux acteurs et partenaires associatifs impliqués dans les territoires, le **30 janvier 2026, à DROIT DE CITÉ ! la grande journée des associations et de celles et ceux qui s'y engagent au quotidien.**

# LETTRE AU PREMIER MINISTRE

Adresse du Mouvement associatif  
au Premier Ministre, en date du 28 janvier 2025.



Le Mouvement associatif et l'ensemble des réseaux qui le composent et qui agissent au quotidien partout en France vous sollicitent pour exprimer leur profonde inquiétude quant aux difficultés encourues par les associations.

Les 1,4 million d'associations jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social et la cohésion territoriale. Ce secteur dynamique s'appuie sur l'engagement de 20 millions de bénévoles et sur un partenariat important avec les pouvoirs publics.

Le prochain vote du budget pourrait avoir un impact majeur sur le monde associatif, en raison des coupes sectorielles annoncées, du décalage dans son adoption et de la diminution des budgets des collectivités territoriales, dont certaines ont déjà prévenu qu'elles réduiraient significativement leurs subventions aux associations.

Cette situation déstabilise un monde associatif déjà fragilisé depuis de nombreuses années, pris en tenailles entre une hausse continue des charges et une demande de plus en plus importante des bénéficiaires. En clair, les associations sont aujourd'hui dans l'impasse de devoir faire toujours plus avec moins.

Il n'est aujourd'hui plus possible que le monde associatif continue d'être une variable d'ajustement budgétaire des politiques publiques. Le Mouvement associatif et ses membres ont toujours considéré que les pouvoirs publics et les associations devaient agir ensemble en tant que partenaires et non pas en tant que prestataires. C'est le sens de la charte d'engagement réciproque signée il y a près de 11 ans entre Le Mouvement associatif, les collectivités territoriales et le gouvernement.

Trop souvent, les associations sont des victimes collatérales de choix politiques. Le décalage du vote du budget et les conséquences pour les associations illustrent la difficulté du monde associatif qui doit constamment s'adapter à l'instabilité politique.

Ce manque de clarté est un véritable frein au développement de l'action associative. Mais plus encore, il met aujourd'hui en péril un grand nombre d'associations en mettant leur trésorerie sous pression. Les retards de financement et l'absence de prévisibilité asphyxient les associations.

Ces contraintes financières compromettent leur action au quotidien au détriment des bénéficiaires. Car quand une association de solidarité perd des subventions, ce sont des familles en grandes difficultés financières qui ne pourront plus partir en vacances.

Quand un club de sport n'a plus les moyens d'engager un animateur, ce sont des enfants qui devront renoncer à une activité sportive. Quand un festival s'arrête, c'est tout un territoire qui renonce à se retrouver dans un moment de convivialité.

Monsieur le Premier ministre, si nous partageons l'ambition commune de répondre à la crise sociale et démocratique, il devient urgent d'apporter des solutions claires et arrêter le court-termisme en :

**GARANTISSANT des financements pluriannuels et lisibles**, pour permettre aux associations de planifier et de pérenniser leurs actions ;

**SIMPLIFIANT et accélérant les versements des subventions**, afin de soulager des trésoreries en tension ;

**RENFORÇANT le dialogue structuré entre l'État et les associations**, en reconnaissant leur rôle stratégique dans les politiques publiques.

**RENFORÇANT les dispositifs qui fonctionnent et qui profitent à un nombre important d'associations** tels que Guid'Asso, le Service Civique ou le Dispositif Local d'Accompagnement.

**Les restrictions budgétaires ne sont pas sans conséquence : elles affectent directement la capacité des associations à répondre aux besoins des populations, notamment les plus vulnérables, tout en limitant leur rôle dans l'animation des territoires.**

**Au-delà des enjeux financiers, c'est tout un modèle de société qui est remis en question, alors que la transition écologique, la fracture sociale ou encore la revitalisation des territoires les plus fragiles nécessitent des efforts concertés.**

**Affaiblir le monde associatif revient à hypothéquer des solutions souvent innovantes et adaptées aux besoins locaux.**

Claire THOURY  
Présidente  
du Mouvement associatif

Copies :

- Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
- Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire.



**\*Animafac**  
Le réseau des associations étudiantes

**association PRÉVENTION ROUTIÈRE**

**Banques Alimentaires**

**Onajep**  
un réseau pour les jeunes, un réseau de solidarité et de responsabilité  
le jeunesse et d'entraide populaire

**Cofac**  
Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication

**COLLECTIF MENTORAT**

**COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS**

**COORDINATION SUD**  
RASSEMBLER & AGIR  
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

**DÉMOCRATIE OUVERTE**

**F3E**

**Familles rurales**  
Vivre mieux !

**FNCIDFF**  
Fédération nationale des CIDFF

**France Bénévolat**

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**

**FRENE**

**FUB**  
le vélo au quotidien

**Citoyens & Justice**

**La Fonda**  
fabrique associative

**la ligue de l'enseignement**  
un avenir par l'éducation populaire

**LE MOUVEMENT DES RÉGIES**

**Les pép**  
La solidarité en action

**les petits débrouillards**

**le planning familial**

**LDH**  
Fondée en 1898

**MonaLisa**  
MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES AGES

**Mouvement Européen France**

**Passerelles et Compétences**

**JUNIOR**  
Association  
Réseau National des Juniors Associations

**Réseau National des Ressourceries & Recycleries**

**SCOUTISME FRANÇAIS**

**Solidarité Femmes**

**Talents Seniors Bénévoles**  
NOTRE ENGAGEMENT EN PARTAGE

**UFCV**

**Unaf**  
UNIS POUR LES FAMILLES

**UNATO**  
Le tourisme au service des hommes et des territoires

**Union nationale des Groupements UGESS**  
des Espères Sociales et Solidaires

**Habitat Jeunes UNHAJ**

**UNIOPSS**  
Une des associations pour développer la solidarité

**UnisCité**

**EMMAÛS FRANCE**



Le Mouvement associatif Normandie  
Le Mouvement associatif Bretagne

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Le Mouvement associatif La Réunion  
Le Mouvement associatif Martinique

Le Mouvement associatif Île-de-France

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Union des Mouvements associatifs Grand Est

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Le Mouvement associatif Sud-PACA

Le Mouvement associatif Occitanie

**Le MOUVEMENT ASSOCIATIF**

28 place Saint Georges  
75009 Paris

[www.lemouvementassociatif.org](http://www.lemouvementassociatif.org)  
contact@lemouvementassociatif.org

**in f**  
le mouvement associatif

**@lemouvementasso**  
**#lesassosfontmouvement**